



JOURNAL DES EMPLOYÉS ET CADRES

Bulletin périodique d'information de la Fédération des Employés et Cadres

✉ : 28 rue des Petits Hôtels 75010 Paris - 🌐 : www.fecfo.fr

☎ : 01.48.01.91.90 - 📠 : 01.48.01.91.92 - secretariat@fecfo.fr

59^{ème} année n°7583 Hebdomadaire Le 26/11/2010 Edition Economique et Syndicale n°6/S/OG/10 ISSN N°1951-8730

Un conseil national de reconquête

Le Conseil National de la FEC s'est réuni les 24 et 25 novembre à Paris dans un contexte de crise économique et sociale qui perdure.

La résolution générale ci-jointe a été adoptée à l'unanimité.

L'essentiel des débats a évidemment porté sur l'absence de modification des politiques gouvernementales de nature à enrayer les conséquences sociales de la crise. Au contraire, le gouvernement accepte la dictature des marchés financiers en prenant des mesures d'austérité socialement injuste mais également dangereuse économiquement. Ces mesures consistent en une remise en cause sans précédent des budgets sociaux et des services publics.

Après les ravages de la RGPP, la contre réforme des retraites, c'est l'Assurance Maladie qui est dans le collimateur du gouvernement.

Les membres du Conseil National ont tenu à dénoncer le sabotage mené par les appareils syndicaux CGT et CFDT du mouvement social le plus populaire depuis longtemps. La soi-disant journée d'action du 23 novembre avec merguez et lâcher de ballons en étant "l'apothéose".

Les membres du Conseil National ont tenu à souligner la cohérence et la clarté de la position adoptée par l'ensemble de l'organisation demandant dès le début le retrait du projet de réforme des retraites et proposant au minimum une journée de grève interprofessionnelle public-privé ; proposition d'action systématiquement refusée par la CGT et la CFDT notamment. Il eût mieux valu huit jours de grève que huit fois une journée !

Pour la FEC, la question des retraites reste d'actualité et la revendication de l'abrogation de la loi est la seule susceptible d'obliger à une nouvelle négociation destinée à préserver notre système de retraite par répartition.

Le gouvernement a choisi de passer en force. Il a gagné sa contre-réforme mais il a perdu la bataille de l'opinion.

Un fort mouvement de résistance s'est installé dans le pays et les salariés français sont loin d'être abattus.

Seule, une organisation syndicale indépendante telle que Force Ouvrière est susceptible d'organiser non seulement la résistance, mais aussi et surtout la reconquête de nos acquis sociaux.

Serge LEGAGNOA
Secrétaire général

CONSEIL NATIONAL DE LA FEC FO

24 ET 25 NOVEMBRE 2010

Résolution

Réuni les 24 et 25 novembre 2010 à Paris, le **Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres CGT-FORCE OUVRIÈRE** réaffirme son attachement indéfectible aux principes énoncés par la Charte d'Amiens et, tout particulièrement, à l'indépendance syndicale, plus que jamais d'actualité dans le contexte des effets de la loi du 20 août 2008.

Base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action, l'indépendance s'apprécie à l'égard des gouvernements, partis, ONG, églises, sectes, et du patronat. Elle est à l'origine de la création de la CGT-FORCE OUVRIERE qui a toujours défendu le pluralisme syndical.

C'est cette conception de l'indépendance syndicale qui a conduit la Confédération à adopter et à tenir pendant toute la durée des conflits et mobilisations contre la réforme des retraites, l'exigence claire d'un retrait conforme aux intérêts des salariés et un appel à 24 heures de grève interprofessionnelle.

Le **Conseil National** rappelle que l'unité syndicale n'est pas une fin en soi mais l'unité d'action est un moyen permettant d'instaurer un réel rapport de force de nature à faire aboutir les revendications.

À ce titre, le **Conseil National de la FEC** condamne toutes les tentatives visant à redéfinir le paysage syndical au détriment des intérêts des salariés via, notamment, la loi du 20 août 2008 issue de la position commune et réaffirme que seule la CGT FO incarne et continuera d'incarner le syndicalisme libre et indépendant.

Le **Conseil National de la FEC FO** tient à souligner son attachement à la politique contractuelle et la nécessité d'un dialogue social destiné à garantir une évolution positive des acquis sociaux et ce, au moment où le Gouvernement a choisi de passer en force la réforme des retraites 2010 hors de toute négociation.

SITUATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Le **Conseil National** rappelle que la crise économique actuelle est la conséquence de la crise de l'ensemble du système capitaliste. Dans de nombreux pays, le gel des salaires et la baisse du pouvoir d'achat ont contraint les ménages à emprunter, ce qui s'est traduit par une aggravation, sans précédent, du surendettement préfigurant une crise de plus grande ampleur.

Le **Conseil National** constate que la crise n'est pas terminée, alors que la spéculation boursière tous azimuts repart de plus belle. A cet égard, l'inflation du prix des matières premières alimentaires en est un révélateur. L'année 2010 connaît une aggravation de la détérioration du marché de l'emploi après une année 2009 qui s'est achevée avec des millions de chômeurs supplémentaires et une importante augmentation de la pauvreté dans le monde.

Quelques jours après le déroulement du dernier sommet du G20, le **Conseil National** relève que tous les sommets internationaux qui se sont tenus n'ont pas modifié de façon significative les règles du système capitaliste et constate à nouveau le réel manque de volonté politique d'y parvenir.

Il **réaffirme** la nécessité d'une répartition différente et plus juste des richesses produites, de nouvelles règles d'encadrement et de régulation de la finance mondiale, du commerce, de la monnaie et le renforcement et l'exigence d'application des normes internationales du travail.

Le **Conseil National constate** que la question des paradis fiscaux n'est pas réglée et **exige** leur disparition.

Le **Conseil National revendique** des mesures contraignantes contre toute forme de spéculation et **réclame** la taxation des transactions financières.

L'actuelle instabilité européenne qui engendre les plans de rigueur et par là même la régression des acquis sociaux, donne raison à la revendication maintes fois exprimée par FO : la nécessité de rompre avec le pacte de stabilité et de croissance européen et de redéfinir les modalités de la construction européenne au travers, notamment, de la révision des traités existants.

Le **Conseil National exprime** sa solidarité et son soutien à tous les salariés en lutte de par le monde contre les plans d'austérité prétextés par la crise économique et les **encourage** à manifester leur désaccord et à organiser la résistance.

ECONOMIE, EMPLOI, ET SALAIRES EN FRANCE

Le **Conseil National affirme** que le plan de rigueur ainsi que le budget 2011 mis en place par le Gouvernement visent à réduire les dépenses publiques et sociales avec pour conséquences principales le recul du service public républicain et l'augmentation de la précarité et de la pauvreté. En outre, ces mesures sont économiquement dangereuses car elles risquent de briser une reprise de l'économie encore trop faible.

Le **Conseil National dénonce** une logique politique et économique axée exclusivement sur la satisfaction des marchés financiers. Il s'agit de diminuer l'endettement public au moment où seul l'investissement public peut permettre une sortie pérenne de crise. La logique de réduction des dépenses publiques et sociales consiste à faire payer la crise à ceux qui n'en sont pas les responsables et notamment aux salariés.

La plupart des "clignotants restent au rouge" et montrent qu'une nouvelle crise encore plus forte est possible. **Pour le Conseil National de la FEC**, il est indispensable de changer la logique du système. L'augmentation du pouvoir d'achat est une nécessité et une vertu économique et sociale. Par conséquent, **le Conseil National affirme** qu'une politique de relance de la consommation est plus que jamais nécessaire et **revendique** l'augmentation générale des salaires, des pensions et des retraites, ainsi qu'une revalorisation significative du SMIC et des minima sociaux.

Le **Conseil National constate** que la politique suivie jusqu'à présent et consistant en diverses mesures d'exonération de cotisations sociales et fiscales a été sans aucun résultat positif pour l'emploi dans le pays. Elle a eu pour conséquence d'enrichir les actionnaires sur le dos de la collectivité publique, d'augmenter l'emploi précaire, de maintenir les bas salaires et de fragiliser la totalité de notre système de protection sociale.

D'un côté, les conditions de vie et de travail des salariés ont continué à se dégrader et de l'autre de nombreuses entreprises, dont les banques et les entreprises du CAC 40, ont engrangé, malgré la crise, des profits importants pour leurs actionnaires et leurs dirigeants, notamment sous la forme de distribution de primes et de bonus.

Le **Conseil National revendique** de réelles mesures limitant et encadrant les primes diverses versées aux dirigeants, les bonus, "parachutes dorés" et autres "retraites chapeaux".

De même, **le Conseil National condamne** la politique fiscale du gouvernement qui vise à réduire les prélèvements des entreprises (TVA sur la restauration, suppression de la taxe professionnelle, etc.) et à pénaliser l'ensemble des salariés au travers du budget de rigueur de 2011.

Il **réclame** l'instauration d'une véritable politique fiscale républicaine, juste et redistributive, basée sur l'impôt sur le revenu. Il **revendique** la suppression du bouclier fiscal et **s'insurge** contre l'éventuelle abrogation de l'impôt sur la fortune qui représenterait au passage un cadeau fiscal de 4 milliards d'euros accordé aux plus aisés.

Sur le plan de l'emploi, le **Conseil National exige** l'arrêt des licenciements, et le remplacement de tous les salariés partant à la retraite par des embauches en CDI à temps plein.

Le **Conseil National dénonce** la migration des CDI vers le statut d'auto-entrepreneur à l'initiative des entreprises.

En conséquence, le **Conseil National réitère** sa revendication du rétablissement d'un dispositif de type ARPE, départ en contrepartie d'embauche.

Plus généralement, il **rappelle** la nécessité d'un véritable contrôle, encadrement et suivi des procédures de licenciement par l'inspection du travail dont les moyens doivent être renforcés.

Le **Conseil National dénonce** l'individualisation des relations sociales ainsi que les exigences de productivité qui sont à l'origine de la dégradation constante des conditions de travail. Le nombre de dépressions nerveuses et suicides de salariés dans tous les secteurs d'activités publics et privés s'accroît et met ainsi en évidence la souffrance au travail.

La prise en charge nécessaire des risques psychosociaux ne peut avoir pour finalité d'exonérer l'employeur de ses responsabilités en matière d'organisation et de conditions de travail.

Le **Conseil National réaffirme** que l'amélioration permanente des conditions et organisation du travail est un des principaux outils de la lutte contre la souffrance au travail.

Seuls la défense et l'amélioration des garanties collectives et des droits conventionnels sont de nature à éviter l'isolement destructeur du salarié qu'induit l'individualisation du travail.

Le **Conseil National exige** l'abrogation de la Loi du 10 août 2009 qui banalise et étend le travail dominical en légalisant des comportements délictueux que Force Ouvrière a fait condamner par les tribunaux.

Il **se félicite** que la Fédération poursuive avec succès les actions entreprises et **confirme** le mandat donné à la FEC pour préserver le repos dominical des salariés, notamment dans le cadre de l'action qu'il convient de mener conjointement avec la FGTA sur le périmètre du commerce alimentaire, où de nombreuses enseignes commencent à ouvrir en toute illégalité les dimanches après-midi, espérant mettre le législateur et les salariés devant le fait accompli.

Il **appelle** l'ensemble de ses structures syndicales à user de tous les moyens à leur disposition pour empêcher la généralisation du travail dominical.

Le **Conseil National condamne** les ouvertures anticipées et les fermetures retardées dans tous les secteurs de la FEC entraînant des amplitudes horaires inacceptables pour des salariés souvent précaires.

Affirmant que l'extension de la précarité n'est pas due à la fatalité mais est la résultante de la politique suivie, le **Conseil National condamne** le recours abusif aux CDD, à l'intérim et au temps de travail partiel imposé, au travail des jours fériés. Plus particulièrement, il **dénonce** les politiques patronales et gouvernementales en direction des femmes et des jeunes qui visent à faire du CDI l'exception et du CDD la règle.

Enfin, il **rappelle** que chaque travailleur a droit à un vrai emploi et un vrai salaire.

De ce fait, il **revendique** les jours fériés payés et chômés, l'instauration de pénalités financières pour les entreprises qui ont massivement recours aux formes d'emplois précaires et aux stagiaires, alors que les mesures gouvernementales, prises jusqu'à présent vont, au contraire, dans le sens des

exonérations de charges qui concourent à l'abaissement du coût du travail. Ainsi l'augmentation des marges des entreprises se fait sur le dos des salariés les plus précaires.

Il **rejette** toute discrimination à l'embauche et **demande** que tout soit mis en œuvre pour le maintien dans l'emploi, ou l'embauche, de personnes en situation de handicap.

Le **Conseil National rappelle** l'opposition de FO à la fusion entre Assurance Chômage et ANPE, nuisible et néfaste tant pour les demandeurs d'emploi que pour les agents et **constate** que les faits lui donnent raison. Il exige le respect des dispositions conventionnelles et le maintien des avantages issus des accords locaux.

Le **Conseil National revendique** l'arrêt immédiat du plan de suppression des 1800 postes CDD et CDI. Il **exige** des embauches en CDI avec de véritables formations professionnelles, et le maintien des deux filières d'activité originelles : indemnisation et placement.

Le **Conseil National constate** qu'une très grande partie des personnels issus de l'ex-ANPE ont déjà opté pour le nouveau statut de droit privé lié à la nouvelle convention collective négociée et signée par notre organisation. Ces personnels devenus agents de droit privé rejoindront légitimement la FEC au 1^{er} janvier 2011, conformément aux statuts confédéraux et aux accords passés avec la FAGE (Fédération de l'Administration Générale de l'Etat).

Le **Conseil National s'oppose** au placement des demandeurs d'emploi confié par la direction de Pôle Emploi à des entreprises privées, et à toute externalisation des activités de service aux usagers.

SERVICE PUBLIC

Le **Conseil National de la FEC tient à réaffirmer** son attachement à la conception républicaine du service public que défend la Confédération Force Ouvrière et ses Fédérations du secteur public.

Il **dénonce** donc fermement l'ensemble de ces politiques : révision générale des politiques publiques (RGPP), réforme de l'administration territoriale, loi Hôpital, Patient, Santé et Territoires (HPST) et réforme territoriale ; dont le but est de détruire les services publics pour ensuite en transférer les missions au secteur privé.

Partant du constat, que ces mesures purement comptables n'améliorent en rien le service public mais l'affaiblissent, **le Conseil National de la FEC en exige** l'arrêt pur et simple.

Le **Conseil National revendique** le retour au statut d'entreprise publique de La Poste. En effet, sa transformation en société anonyme est la première étape d'une future privatisation dommageable à ses personnels ainsi qu'aux usagers, notamment en zone rurale. **Le Conseil National constate** que cette situation résulte des directives européennes de libéralisation du marché postal.

Plus généralement, **le Conseil National s'oppose** à toute privatisation des entreprises publiques.

Il **réaffirme**, par ailleurs, son attachement à l'école laïque républicaine gratuite et obligatoire et **dénonce** le financement de l'enseignement privé par des fonds publics.

PROTECTION SOCIALE

Le **Conseil National condamne** la politique gouvernementale qui consiste à baisser les objectifs de dépenses d'Assurance Maladie, alors que les besoins sont sans cesse en augmentation, et que de nouveaux risques se font jour.

Cette cure d'austérité imposée a et aura pour conséquence de nouveaux déremboursements et la hausse des différents forfaits.

Face aux enjeux en matière de santé mais aussi de dépendance, le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité en refusant d'aborder le problème de fond du financement de la Sécurité Sociale.

Le Conseil National de la FEC tient à réaffirmer la nécessité du respect des valeurs qui ont contribué à l'instauration de la Sécurité Sociale de 1945 : "*cotiser suivant ses moyens et en bénéficier suivant ses besoins*".

Par ailleurs, **le Conseil National réaffirme** son opposition à la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoires (HPST) et à la mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS), qui privent les salariés du droit de gestion de leur salaire différé et qui organise l'étatisation puis la privatisation de l'assurance maladie.

Le Conseil National rappelle que la loi de 1950 sur les conventions collectives est toujours en vigueur et **condamne** le refus du Gouvernement de les appliquer de manière pleine et entière, aux différents employés et cadres des organismes de Sécurité Sociale, dans le cadre du transfert des agents de ces divers organismes de l'Assurance Maladie vers les ARS.

Le Conseil National exige la suppression de la CSG et l'arrêt de la politique des exonérations patronales qui contribue à "fabriquer le déficit de la sécu".

Ce véritable sabotage a pour but de réduire davantage les dépenses de santé prises en charge par l'Assurance Maladie pour favoriser l'émergence du secteur privé.

Le Conseil National condamne également les mesures de rationnement et de déremboursement et, de façon plus large, toutes les mesures qui constituent un obstacle à l'accessibilité pour tous, à des soins de qualité (franchises, forfaits, etc.).

Il rejette l'instauration d'un quatrième jour de carence, la privatisation du contrôle des arrêts médicaux et la fiscalisation des indemnités journalières sur les accidents du travail.

Le Conseil National condamne les exigences des directives européennes qui imposent aux mutuelles des marges de solvabilité démesurées, ce qui aboutit à des restructurations, des regroupements et des fusions qui ont pour conséquence des dégradations des conditions de travail pour l'ensemble de ces personnels.

Le Conseil National condamne également les dérives assurantielles dans ces secteurs.

Il dénonce les conséquences sur les conditions de travail de l'ensemble des salariés et notamment en matière de mobilité fonctionnelle et géographique.

Le Conseil National dénonce la transformation des structures mutualistes en sociétés anonymes d'assurances ce qui, au-delà de l'abandon des vraies valeurs mutualistes et au nom de la rentabilité, remet en cause en profondeur les statuts individuels et collectifs des salariés de la mutualité.

Le Conseil National dénonce l'attitude gouvernementale refusant de suspendre le non renouvellement d'un départ en retraite sur deux dans les CAF, et l'attribution de moyens supplémentaires permettant de faire face aux difficultés liées au RSA, et à l'afflux des bénéficiaires des minima sociaux et des prestations familiales issus des chômeurs en fin de droits.

Cette situation explosive des CAF va être aggravée par la gestion du nouveau dispositif RSA Jeune, ainsi que par de nouvelles tâches alors même que leur nombre sera réduit de 123 caisses à 101 du fait de la départementalisation (1 CAF par département).

Le Conseil National dénonce également la destruction programmée des URSSAF par la régionalisation et souligne que les nouvelles activités (recouvrement de l'assurance chômage et contrôle des cotisations ARRCO et AGIRC) mettent en péril l'activité et les conditions de travail des salariés par un sous effectif avéré.

De même, le Conseil National dénonce la COG 2010/2013 qui prévoit la suppression de 4 000 postes dans l'Assurance Maladie, ce qui aurait pour conséquence la poursuite de la dégradation des conditions de travail du personnel et la détérioration du service dû aux assurés sociaux.

Le Conseil National dénonce et condamne les tentatives de réforme de la Médecine du Travail visant à remettre en cause l'indépendance de ses médecins en voulant les placer sous la tutelle patronale.

RETRAITES

Le Conseil National de la FEC dénonce la loi de 2010 portant réforme des retraites, élément majeur de la cure d'austérité imposée par le Gouvernement. Cette réforme est socialement injuste et financièrement inefficace.

Le Conseil National s'oppose au système de retraite par points pour le régime de base et **reste attaché** au système de retraite par répartition basé sur le salaire différé.

Il dénonce, par ailleurs, les conséquences de cette loi, s'agissant de l'égalité professionnelle hommes/femmes, puisque cette loi abroge les dispositions de la loi du 23 mars 2006 qui prévoyait l'égalité salariale hommes/femmes à l'échéance du 31 décembre 2010.

Le Conseil National exige l'abrogation de cette loi en faveur d'une autre réforme garantissant le financement du système de retraites par répartition pour l'ensemble des générations. Cela passe par des sources nouvelles de financement et aussi par une réforme fiscale juste. L'augmentation des salaires, la compensation intégrale des exonérations, un meilleur partage des richesses, l'élargissement de l'assiette des cotisations, et un abondement plus important du fonds de réserve des retraites, sont autant de pistes financières susceptibles de garantir un système basé sur la solidarité intergénérationnelle.

Le Conseil National rejette toute idée de capitalisation dont l'actuelle crise a confirmé les dangers et **rappelle** son attachement à un système de base sécurité sociale, complété par des régimes complémentaires gérés paritairement, des régimes spéciaux et de fonctionnaires pour ceux concernés par ces statuts.

Enfin, **le Conseil National s'oppose** au régime unique à travers la mise en place d'un régime par points et/ou comptes notionnels voulus par le Gouvernement et appuyé par la CFDT.

Ainsi, **le Conseil National condamne** le projet de révision systémique envers le régime de base des retraites.

Le Conseil National rappelle que ses principales revendications sont toujours d'actualité :

- le droit au départ en retraite à 60 ans à taux plein ;
- le maintien des droits statutaires dans le service public (maintien du code des pensions civiles et militaires, du statut général et des statuts particuliers) ;
- le refus d'allonger la durée de cotisation : "40 ans, c'est déjà trop" !
- le retour au calcul sur les dix meilleures années pour le secteur privé et le maintien des six derniers mois pour le secteur public ;
- un taux de remplacement de haut niveau (75% du salaire moyen) et une revalorisation des retraites et pensions indexée sur les salaires ;
- le maintien des droits familiaux et conjugaux.

Le Conseil National revendique le maintien des derniers régimes paritaires AGIRC et ARRCO et des modalités de financement assurant leur pérennité au moment où s'engagent les négociations avec le MEDEF sur ces régimes et l'AGFF.

Le Conseil National constate que l'action contre la réforme gouvernementale des retraites, a donné lieu à la plus grande mobilisation populaire dans le pays depuis longtemps. Des millions de salariés, retraités, chômeurs, jeunes et moins jeunes, du public et du privé se sont rassemblés à de multiples reprises, montrant leur volonté de se faire entendre et démontrant ainsi qu'un sentiment de résistance s'est installé dans tout le pays.

Dans ce cadre, **le Conseil National se félicite** du grand succès des grèves et manifestations organisées à Paris le 15 juin par FO seule ; manifestation qui a nous a permis de faire connaître bien au-delà de nos rangs les positions justes et indépendantes de notre organisation. A cet égard, cette manifestation sur la base du retrait, a représenté un tournant dans la mobilisation.

Mais, **le Conseil National de la FEC tient à souligner** le sentiment de gâchis qui subsiste après une telle mobilisation populaire ; gâchis résultant de la stratégie de sabotage qu'a tenté d'insuffler le duo Thibault - Chérèque en refusant la seule action efficace et de nature à faire fléchir le Gouvernement : la grève interprofessionnelle public-privé afin de bloquer le pays. Il eut mieux valu une grève de 8 jours, que 8 fois une journée !

Le Conseil National de la FEC considère que le combat sur les retraites n'est pas terminé car, de l'aveu même du Gouvernement, le financement du régime n'est pas garanti au-delà de 2018.

LIBERTE SYNDICALE

Le Conseil National réaffirme sa condamnation de la Loi du 20 août 2008 qui constitue une atteinte à la liberté syndicale et de négociation ainsi qu'à la hiérarchie des normes, et **il en demande l'abrogation**, ainsi que celle du 5 juillet 2010 portant rénovation du dialogue social dans la fonction publique.

Le Conseil National revendique le retour à la liberté de désignation des délégués syndicaux et à la liberté de négocier et **soutient** toute initiative concertée qui vise à les faire rétablir.

Il rappelle que la branche constitue le niveau de négociation qui garantit le mieux l'égalité entre tous les salariés d'un même secteur d'activité et s'oppose à la loi FILLON qui organise les moyens d'inversion de la hiérarchie des normes.

Opposé à toute remise en cause des conventions collectives et des accords de branche, **le Conseil National appelle** tous les syndicats affiliés à la FEC, à négocier des accords collectifs au niveau des branches, plus favorables aux salariés que la loi, et **rejette**, dans ce cadre, la mise en place de commissions paritaires locales dans les branches professionnelles, tel que prévu dans la négociation sur le dialogue social dans les TPE.

Il condamne la tentative de remodelage du paysage syndical menée par la CGT, la CFDT, le MEDEF, la CGPME et le Gouvernement visant, notamment, à faire disparaître la CGT-FORCE OUVRIERE, organisation libre, déterminée et indépendante, attachée au respect des valeurs républicaines.

Il dénonce les discriminations, les attaques et les pressions dont sont victimes les militants.

Afin de mettre en échec une telle entreprise, **le Conseil National de la FEC appelle solennellement** à poursuivre le développement du syndicalisme libre et indépendant incarné par FORCE OUVRIERE, passant par un effort sans précédent de syndicalisation et par une progression aux élections professionnelles.

A cet effet, **il encourage** chaque adhérent à en parrainer un nouveau.

Le Conseil National appelle tous les travailleurs attachés à la liberté et à l'indépendance, et déterminés à faire valoir leurs droits, à rejoindre les rangs de la CGT-FORCE OUVRIERE pour développer et organiser tous les moyens de la RESISTANCE.

Paris, le 25 novembre 2010

Adoptée à l'unanimité